

## C.H.A.M. de Cannes Classes à Horaires Aménagés Musicales A partir du CE2 Rentrée Scolaire 2021-2022

Votre enfant est très intéressé et motivé par les activités musicales.

Vous pouvez lui permettre de recevoir à l'école une **éducation musicale renforcée** grâce à la Classe à Horaires Aménagés Musicale

De



L'école de LA FRAYERE Chemin de l'école 06150 Cannes la Bocca, Tél. 04 93 47 41 25

En partenariat avec

Le Conservatoire de Cannes 70 avenue du Docteur Picaud 06150 Cannes la Bocca, Tél. 04 97 06 49 10

Le but de cette classe est de permettre aux élèves concernés de faire de la musique par l'apprentissage d'un instrument (flûte, clarinette, cor, trombone et trompette), la pratique du chant choral et une formation musicale générale renforcée.

Au-delà du simple plaisir que la pratique musicale peut procurer, d'autres capacités plus transversales se développent et contribuent aux apprentissages scolaires :

la mémoire, l'écoute, la concentration, l'expression.

Les cours de musique sont assurés par des professeurs du Conservatoire de Cannes en complément de l'enseignement général à l'école de la Frayère.

Les horaires scolaires de la C.H.A.M. sont identiques à ceux des autres classes de l'école et les programmes de l'enseignement général ne sont pas modifiés ; le temps scolaire est aménagé. Cette éducation musicale renforcée se poursuivra jusqu'au CM2 sauf cas exceptionnels (sur avis de l'équipe pédagogique).

Le recrutement est local, tous les élèves scolarisés à Cannes peuvent être concernés.

La gestion du dispositif C.H.A.M. est déléguée à l'Inspection de Cannes dont dépend l'école en partenariat avec le Conservatoire.

Les activités musicales concernent chaque semaine les domaines suivants :

- Education musicale générale et technique
- Pratique collective vocale et instrumentale
- Formation instrumentale en groupe restreint

L'inscription d'un élève en C.H.A.M. est gratuite.

## Modalités d'inscription – Procédure d'admission

Les dossiers seront disponibles à l'école de la Frayère, au Conservatoire, à la circonscription de Cannes ou en téléchargement sur le site de l'Inspection Académique de Nice (www.ac-nice.fr/DSDEN06), entre le 31 mai et le 18 juin-2021.

Les demandes d'admission s'effectuent en retournant impérativement le dossier complet sous format papier ET par voie numérique avant le 18 juin 2021 (16h) à :

Inspection de l'Education Nationale / Circonscription de Cannes 50, avenue de Lérins - 06400 CANNES

COURRIEL: ien-06.cannes@ac-nice.fr

Une REUNION D'INFORMATION, à laquelle la PRESENCE DES FAMILLES est OBLIGATOIRE, aura lieu Lundi 31 mai 2021 à 17h30 en présentiel ou en visioconférence selon l'évolution de la situation sanitaire.

## En présence de :

- M. Baldocchi Alain, directeur du Conservatoire de Cannes
- Mme Begné Catherine, directrice de l'école de la Frayère
- M. Joaniquet-Ruiz Marc, coordinateur CHAM au Conservatoire
- Mme Raynaud Hélène, Conseillère Pédagogique Départementale en Education Musicale
- Mme Vialon Sandrine, Conseillère Pédagogique Circonscription de Cannes

## ATTENTION : Seules les candidatures des enfants dont les familles seront présentes à la réunion (en présentiel ou virtuellement) pourront être prises en compte.

Les élèves seront observés dans des situations de jeux musicaux en petits groupes (Evaluation de leur motivation et de leur appétence en particulier).

Cette séance se déroulera Lundi 28 juin 2021 à l'école de la Frayère à partir de 14h.

Une commission examinera ensuite les demandes d'admission.

Pour tout renseignement complémentaire, se reporter au dossier d'inscription ou écrire à l'adresse suivante :

COURRIEL: cpdem3.ia06@ac-nice.fr

Hélène Raynaud, Conseillère Pédagogique Départementale en Education Musicale 06 Cpdem3.ia06@ac-nice.fr